EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.
Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.
A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS DELEGUEES OU FAITES PAR LA VILLE PAR EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a lors de sa séance du 4 avril 2008, donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines dont l'exercice du Droit de Préemption : Le Maire doit en rendre compte lors d'une réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Je vous informe donc des décisions prises depuis le Conseil Municipal en date du 22 février 2008 en ce qui concerne l'exercice du Droit de Préemption sur les immeubles suivants qui ont fait l'objet d'une acquisition par la Ville directement ou par délégation :

1) Un immeuble sise **12 rue de Riom**, cadastrée section HW 354, acquise des consorts EYRIGNAC / PEYRON, **au prix de 570 000 €** pour la création de 6 à 8 logements sociaux de type T2 après réhabilitation des lieux en conservant un T5 actuellement occupé et aménager un atelier d'artiste avec son logement. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de LOGIDOME

2) Une maison sise **Allée du Pont de la Sarre**, cadastrée section DX 351 et 352, acquise des consorts LEYMONERIE / DUCROS, **au prix de 122 000 € plus 8 000 € de commission d'agence** pour le relogement d'une famille des gens du voyage socialement intégrés. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte d'AUVERGNE HABITAT

3) Un immeuble sis **3 bis rue Pierre Curie**, cadastré section ET 81, acquis de Messieurs MONTES DE OLIVEIRA et DA SILVA, **au prix de 245 000 € plus 10 000 € de commission d'agence** pour la création de 5 logements sociaux. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de l'OPHIS

4) Un immeuble sis **13 rue Fabert**, cadastré section HP 513, acquis de M. DELORME, **au prix de 188 000 € plus 10 000 € de commission d'agence** pour la création de 3 logements sociaux. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de l'OPHIS

5) Un appartement sis **88 bis avenue de la République**, cadastré section BZ 321 (lot 5), acquis de M. et Mme BAILLEUX, **au prix de 53 700 € + 1 000 € de mobilier** pour reconstitution d'un front bâti homogène et de qualité sur l'avenue de la République via un programme de logements et tertiaire. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

6) Un immeuble sis **24 rue de la Condamine**, cadastré section CE 52, acquis des consorts MARVY, sur Demande d'Acquisition de Bien, **au prix de 200 000 €** pour compléter la maîtrise foncière concernée par la réservation 137 inscrite au document graphique du POS pour la création d'une voie de liaison entre la Place du 1er Mai et la rue Anatole France. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

7) Un immeuble sis **65 avenue Edouard Michelin**, cadastré section BZ 231, acquis de M. MARTINS, sur Demande d'Acquisition de Biens, **au prix de 150 000 €** pour compléter la maîtrise foncière de la pointe Michelin / Rond-point des Deux Patriotes / Niel. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

8) Deux appartements dans un immeuble sis **11 rue de la Rochefoucault**, cadastré section HP 254, acquis de M. et Mme MAUSSANG, **au prix de 51 500 € + 8 000 € de commission d'agence** pour compléter la maîtrise foncière sur laquelle un programme de logements sociaux est envisagé dans le cadre de l'étude Descoeurs sur l'aménagement des abords du Foyer Home Dôme. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de LOGIDOME

9) Un bâti sis **81 avenue Anatole France**, cadastré section CE 807, acquis de M. et Mme COSTES, **au prix de 180 000 €** pour créer 4 logements sociaux via des travaux de remises aux normes et de réhabilitation. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de l'OPHIS

10) Un immeuble sis **10 place Delille et 2 rue Bansac**, cadastré section HV 12, acquis des consorts BOUISSOU, **au prix de 540 000 € + 30 000 € de commission d'agence** pour créer 9 logements sociaux via des travaux de remises aux normes et de réhabilitation. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de l'OPHIS

11) Un bâtiment sis **6 rue de l'Echo**, cadastré section HS 35 et 41, acquis de Monsieur ROZENBAUM, **au prix de 530 000 € + 13 000 € de commission d'agence** pour la création de 7 logements sociaux dans un secteur qui en est peu pourvu. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de l'OPHIS

12) Un immeuble sis **35 rue des Vieillards**, cadastré section IV 348, acquis de Monsieur TELLIER, **au prix de 378 000 € dont 18 000 € de commission d'agence** pour la création de 8 logements sociaux en faveur de l'Hôpital Sainte Marie pour ses patients en hospitalisation de jour. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de l'OPHIS

13) Un immeuble sis **6 boulevard Lafayette**, cadastré section HS37, acquis de M. DUCROS, **au prix de 420 000€ + 10 000 € de commission d'agence** pour une opération globale d'environ 15 logements sociaux. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de l'OPHIS

14) Un terrain à bâtir sis **rue Fontaine du Large / boulevard Daniel Mayer**, cadastré section MS 610p – 611p – 608 – 651,acquis de la SCI Fontaine du Large 56**, au prix de 150 000 €** pour favoriser l'accès au futur projet de maison d'accueil pour personnes âgées piloté par le CCAS. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

15) Un immeuble sis **11 rue Gilles Durand**, cadastré section KM 100, acquis de la SCI DESROS, **au prix de 310 000 €** pour la création de 6 logements sociaux. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de l'OPHIS

16) Deux terrains sis **allée du Pont de la Sarre**, cadastrés section DX 119 et 120, acquis de Monsieur CLAUX, **au prix de 20 € /m²,** pour poursuivre la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de la future ZAC du Pont de la Sarre. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

17) 14 box sis **7 rue du 8 Mai 1945**, cadastrés section HP 481, acquis de la SCI Prévert, **au prix total de 36 600 € + 6 600 € de commission d'agence** pour constituer une réserve de stationnements aux futures opérations de constructions dans le secteur d'étude des abords du Foyer Home Dôme. **Le droit de préemption a été délégué à LOGIDOME**

18) un immeuble sis **2-4 rue Torrilhon et 17-19 rue Gabriel Péri**, cadastré section IT 293, **au prix de 1 120 000 €** pour la création de logements sociaux et de logements adaptés aux hospitalisations de jour de l'hôpital Ste Marie. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de l'OPHIS

19) Un garage sis **36 rue Gabriel Péri**, cadastré section IV 34, **au prix de 36 000 €** pour la restructuration de l'îlot Péri / Fontgiève / Braille en périmètre de sursis à statuer, via des aménagements de voirie. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

20) Un tènement immobilier sis **80 rue de Blanzat**, cadastré section LO 474, 473, 637 et 639, **au prix de 160 000 € + 10 000 € de commission d'agence** pour la création de 2 à 3 logement locatifs sociaux. . **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de LOGIDOME

21) Les murs d'un tènement immobilier sis **27 rue de Châteaudun**, cadastré section BZ 167, **au prix de 220 000 € + 15 000 € de commission d'agence,** pour poursuivre et compléter la maîtrise foncière de la pointe d'îlot Edouard Michelin / Châteaudun. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

22) Un immeuble sis **rue Paul Lapie**, cadastré section HS 71, **au prix de 250 000 €** pour la création à terme d'une opération de logements sociaux, grands logements et logements étudiants. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de LOGIDOME

23) Un immeuble sis **25 rue de Vertaizon**, cadastré section ET 276, **au prix de 146 500 € plus 8 500 € d'honoraires de négociation** pour la création de logements sociaux dans un secteur peu pourvu en logements conventionnés. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** pour le compte de l'OPHIS

24) Une maison d'habitation sise **6 Impasse Boissy**, cadastrée section IX 375, **au prix de 44 000 € plus 4 000 € de commission d'agence,** à titre de réserve foncière pour aider à la restructuration du quartier. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

Ne sont pas comprises dans cette liste, les préemptions diligentées directement par l'Etablissement Public Foncier Smaf titulaire du droit de préemption dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé des Côtes de Clermont-Ferrand / Chanturgue.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mars 2009

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT